



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude DOREAU, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : les membres du Conseil, Mme MAXIMY Delphine n'a pas participé aux votes des délibérations.

Excusés: Mr HUVET Daniel, Mme MAXIMY Delphine.

Procuration(s) : Mr HUVET Daniel donne pouvoir à Mme COQUET Annie, Mme MAXIMY Delphine donne pouvoir à Mr GUY Vincent.

Nombre de présents : 12 Nombre d'absents : 00 Nombre d'absents excusés: 02

Secrétaire élu : Mr GUY Vincent.

• Délibérations

➤ Reste à Réaliser : délibération n°01-2020

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que suite aux investissements effectués sur 2019, toutes les factures ne sont pas soldées et que les restes à réaliser sont les suivants:

Article 2135 soit 22 957.61€ Article 2152 soit 8 357.76€ Soit un total de 31 315.37€

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- APPROUVE les restes à réaliser sur l'investissement de 2019.

➤ Approbation du Plan Local d'Urbanisme: délibération n°02-2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, d'émettre un avis favorable à l'approbation du PLU.

➤ Instauration du Droit de préemption urbain : délibération n°03-2020

Considérant qu'il convient de délibérer pour instituer à nouveau le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune, définies dans son PLU, afin de permettre la poursuite et le développement des opérations d'aménagement et de logements,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune.

➤ Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable de travaux: délibération n°04-2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'émettre un avis favorable à l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal,

D'émettre un avis favorable à l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal,

D'émettre un avis favorable à l'instauration d'une autorisation pour les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal en vue de la préservation du patrimoine bâti.

➤ Accessibilité du cimetière : délibération n°05-2020

Le Maire informe l'assemblée délibérante, d'engager les travaux pour l'accessibilité au cimetière suite au devis reçu en date du 22 Janvier 2020 par Eurovia pour un montant de 17 103.00€ HT soit 20 523.60€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**ACCORDE** le montant du devis d'Eurovia

-**AUTORISE** Mr Le Maire à demander une subvention par la DETR.

➤ **Renomination d'un lieu public** : délibération n°06-2020

Le Maire et les membres du conseil municipal; après concertation décident de rebaptiser un lieu public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE de rebaptiser le rond-point du marronnier en PLACE JEAN CATTIER.

➤ **Subvention Club Photo** : délibération n°07-2020

Pour remercier le club présidé par Mr DUMANGIN, des photos qu'il remet à la commune lors de diverses manifestations, Mr Le Maire propose une subvention au club de photos.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE d'attribuer une subvention de 100.00€.

➤ **Motion de soutien à la filière Champagne et à la filière Vin** : délibération n°08-2020

Mr Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de motion de soutien à la filière Champagne et à la filière Vin a été reçue de la SGV. Cette motion considère, les menaces des USA, la décision déjà prise par les USA, la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce, de la mise en place d'une taxe (texte joint).

Après en avoir délibéré à 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal :

-DECIDE de signer cette motion.

➤ **Subventions aux associations** : délibération n°09-2020

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que la mairie a reçu plusieurs demandes de subventions par diverses associations. Toutes les demandes de subvention ont été demandées avec la présentation des comptes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Association de la vannerie : 300.00€ et École de musique : 700.00€.

➤ **Engagement dans la certification de la gestion forestière durable PEFC**: délibération n°10-2020

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de s'engager dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts. Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'engager la commune dans la certification forestière PEFC pour une durée illimitée, auprès de l'entité d'accès à la certification « PEFC Grand Est » et d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.

De respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016).

D'accepter les visites de contrôle en forêt de PEFC Grand Est et l'autoriser à consulter, à titre confidentiel, tous les documents, conservés au moins pendant 5 ans, permettant de justifier du respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.

De s'engager à mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST1003-1:2016) sur lesquelles le Conseil municipal s'est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, le Conseil Municipal aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son engagement par courrier adressé à PEFC Grand Est.

De signaler toute modification concernant la forêt de la commune, notamment en cas de modification de la surface de la forêt (achat/vente, donation,...), en informant PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et en fournissant les justificatifs nécessaires.

De s'engager à honorer la contribution à PEFC Grand Est.

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cet engagement et à ordonner le versement de la contribution correspondante.

➤ **Actes Administratifs** : délibération n°11-2020

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de relier les actes administratifs (Arrêtés, Conseils Municipaux, Délibérations, État Civil) pour la commune et d'engager une demande de devis avant réalisation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'établir un devis pour la réalisation des reliures à effectuer.

Donne pouvoir à Mr Le Maire de missionner la société qui sera retenue d'effectuer le travail.

➤ **Caution Logement** : délibération n°12-2020

Le Maire informe au Conseil Municipal que les locataires du logement de la Rue de Rilly ont rendu les clés après avoir fait un état des lieux avec l'agence CBI. Une caution de 750.00 € avait été déposée au compte 165. Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De restituer la caution de 750.00€ suivant l'état des lieux de sortie,

Dans le cas où des travaux ou remplacement de pièce sont à envisager, le montant sera déduit de la caution.

• **Compte-rendu des commissions et autres**

▪ **Travaux des façades et de la place de la Mairie :**

Il restera les travaux des façades arrière de la mairie et le changement des fenêtres de la grande salle. L'engagement des fins de travaux a été signé, les subventions vont être demandées. La peinture des marches reste à faire. L'étanchéité du perron de la mairie sera à refaire.

▪ **Voirie :**

Difficultés sur le retour des fiches navettes. Les travaux avec les entreprises sont lents. Problèmes de paiement des heures de l'agent communal pour cause d'absence de convention.

▪ **Point sur l'eau :**

15 changements de tuyaux de plomb sont en cours de réalisation.

Réception d'une analyse d'eau non conforme du Champagne GARDET mais l'analyse de l'ARS de la commune est conforme, pas de fer de plomb, de chlore.

▪ **Salle des Fêtes :**

Un pulseur de chauffage dans la salle 135m² ne fonctionne plus ; contact des entreprises HAUTEM et CHAMPELEC. HAUTEM remplacera un disjoncteur de puissance car il n'est pas compatible avec les chauffages. CHAMPELEC effectuera le remplacement en garantie du chauffage défectueux.

Les cours de yoga auront lieu dans la salle du bas (300m²) pour une question d'organisation. Une participation financière pour le chauffage et électricité sera demandé pour le yoga et la gymnastique de 20€ par mois.

▪ **Incendie de la place Pommery du 15/10/2017 :**

La commune a été déboutée de ses demandes en appel. La commune doit régler 726.00€ à l'avocat.

▪ **Attribution de la CLECT :**

En 2020, il n'y aura pas de modification de l'attribution de compensation qui est versée par la commune à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR).

▪ **Taxe d'habitation :**

Suppression de la taxe d'habitation, attribution de la part départementale de la taxe foncière bâtie. Un coefficient de correction est calculé pour permettre de verser à la commune le montant exact de la taxe d'habitation.

▪ **Commission Impôts Direct :**

Réunion à tenir avant le 5 mars ; proposition pour le 13 février 2020 à 18h00.

• **Divers :**

▪ **Dégradation :**

Information de la gendarmerie des sapins de la rue du Moulin qui ont été coupés.

▪ **Agriculture et Territoires**

Information sur les menus végétariens en restauration scolaire.

▪ **Nettoyage des coteaux**

La commune n'a pas reçu les 100 rosiers de 2019. Il a été convenu de recevoir 200 rosiers en 2020.

▪ **Elections municipales 2020:**

Rappel des dates le 15 et 22 mars. Chaque créneau horaire sera établi avec 1 membre du conseil et 2 candidatures.

Séance levée à 22h50 Date fixée pour la prochaine réunion : 09 Mars 2020.